

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 3 mars 2020

L'an deux mille vingt,
le 3 mars à 17 h 30,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni au siège du SIEEOM du Sud-Quercy, ZA du Rival Haut, 82130 LAFRANCAISE, en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Hervé ASTRUC, Chantal COMBALBERT, Alain GAMBAROTTO, Sonia GRIMAL, Jacques JOFRE, José LACOMBE, Philippe LAFAGE, Michel LAMOLINAIRIE, Christian LESTRADE, André MAGNAC, Alain MALMON, Bernard NOUGAYREDE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Agnès PALMIE, Guy PORTAL, Jean PRADIN, Stéphan RADOMSKI-LASINSKA, Daniel RESONGLES, Gilbert ROZES, Eliette RUELLE, Jean-Luc SILOT.

Excusés : Mesdames et Messieurs Didier CASSAGNEAU, Philippe CHERON, Benoît DECAUNES, Joëlle DELTEIL, Gaylord DENAX, Dominique FORNERIS, Kléber LEYGUE, Hervé QUET.

Secrétaire de séance : Daniel RESONGLES.

Monsieur LAMOLINAIRIE, Président, remercie les membres du Comité Syndical de leur présence et présente l'ordre du jour de la réunion.

1. Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 16 décembre 2019

Monsieur le Président donne lecture du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 16 décembre 2019.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Compte de Gestion et Compte Administratif 2019 du budget principal et des budgets annexes

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité, les comptes de gestion 2019 du budget principal et des budgets annexes « Prestations Déchèteries » et « Energies Renouvelables ».

Les comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après avoir distribué les notes de présentation synthétique des comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes, Monsieur le Président retrace les principales opérations financières aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Il quitte ensuite la pièce et par conséquent ne prend pas part aux votes.

Monsieur Alain MALMON, Vice-Président, met aux votes les comptes administratifs du budget principal et annexe.

Les comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes « Prestations Déchèteries » et « Energies Renouvelables » sont adoptés à l'unanimité.

3. Affectation de résultat du budget principal et des budgets annexes

- Pour le budget principal :

Excédent d'exploitation : 420 993,70 €

Monsieur le Président propose d'affecter ce résultat comme suit :

Résultat de l'exercice :	110 219,18 €
Résultat antérieur de l'exercice :	310 774,52 €

Résultat à affecter	420 993,70 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Solde d'exécution de la section d'investissement :	
Excédent de financement :	74 476,20 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :	
Déficit de financement :	2 520,00 €

Excédent de financement total	71 956,20 €

Affectation :

Affectation en réserve Article 1068	0,00 €
Report en exploitation Article 002	420 993,70 €

- Pour le budget annexe « Prestation déchèteries » :

Excédent d'exploitation : 7 342,23 €

Monsieur le Président propose d'affecter ce résultat comme suit :
7 342,23 € en recette de la section de fonctionnement, compte 002.

- Pour le budget annexe « Energies renouvelables » :

Excédent d'exploitation : 2 392,56 €

Monsieur le Président propose d'affecter ce résultat comme suit :

Résultat de l'exercice :	1 792,56 €
Résultat antérieur de l'exercice :	600,00 €

Résultat à affecter	2 392,56 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Solde d'exécution de la section d'investissement :	
Excédent de financement :	444,45 €

Solde des restes à réaliser d'investissement :	
Excédent de financement :	0,00 €

Excédent de financement total	444,45 €
--------------------------------------	-----------------

AFFECTATION :

Affectation en réserves Article 1068	0,00 €
Report en exploitation Article 002	2 392,56 €

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, les affectations de résultat du budget principal et des budgets annexes proposées par son Président.

4. Politique foncière 2019

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public prévoit que le Comité Syndical doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par la collectivité.

Il est demandé au Comité Syndical de prendre acte des acquisitions et cessions immobilières ayant fait l'objet d'une délibération du Comité Syndical au cours de l'année 2019, étant précisé qu'en raison des délais de procédure d'établissement des actes, ces derniers peuvent parfois intervenir sur l'exercice suivant.

Acquisitions : NEANT

Cessions : NEANT

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité, la politique foncière 2019 de la collectivité.

5. Montants des participations des communautés de communes

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération n°10 du 24 février 2009 qui précise que les participations des collectivités sont calculées en fonction de leur population DGF.

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de fixer la participation 2020 des communautés de communes membres à 88 € par habitant (population DGF 2019).

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

Fixe la participation à 88 € par habitant (population DGF 2019),

Fixe les participations financières 2020 des communautés de communes comme suit :

- **Communauté de communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain :**
11 439 habitants x 88 € = 1 006 632 €
- **Communauté de communes du Pays de Serres en Quercy :**
6 050 habitants x 88 € = 532 400 €
- **Communauté de communes Terres des Confluences (pour Durfort Lacapelette) :**
1 007 habitants x 88 € = 88 616 €

6. Budgets primitifs 2020

Monsieur le Président présente la liste des principaux projets d'investissements de l'année 2020. Il présente ensuite les projets de budgets primitifs principal et annexes « Prestations déchèteries » et « Energies renouvelables » et invite les membres du Comité Syndical à se prononcer sur ces documents budgétaires.

Suite à cette présentation, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2020 du Budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 289 572 €, (2 401 956 € en section de fonctionnement et 887 616 € en section d'investissement).

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2020 du Budget annexe « Prestations déchèteries » qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 11 342 € (11 342 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement).

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2020 du nouveau Budget annexe « Energies renouvelables » qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 10 030 € (6 892 € en section de fonctionnement et 3 138 € en section d'investissement).

7. Marché de fourniture de colonnes aériennes

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIEEOM développe progressivement la collecte des déchets ménagers en point d'apport volontaire 4 flux : Déchets non recyclables, Emballages recyclables, Verre et Papiers. Il précise qu'à ce jour 30 % des foyers du SIEEOM sont collectés selon ce modèle.

Il rappelle aussi que cette mutation bien que progressive nécessite l'acquisition d'un nombre suffisant de colonnes pour implanter rapidement des sites nécessaires à l'optimisation des tournées de collecte.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a lancé une consultation sous la forme d'un accord-cadre pour la fourniture de ces colonnes dans les deux années à venir. Il précise aux membres du Comité Syndical que les offres ont été analysées par le Bureau.

Monsieur le Président présente l'analyse des offres et propose de retenir pour une durée de 2 ans l'entreprise QUADRIA pour assurer la fourniture de colonnes aériennes dans la limite de 213 000 € HT.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, retient l'entreprise QUADRIA pour assurer la fourniture de colonnes aériennes à partir du 1^{er} avril 2020 pour une durée de 2 ans dans la limite de 213 000 € HT et autorise son Président à signer le dossier de l'accord-cadre correspondant.

8. Appel à Projet « Généraliser le tri à la source des biodéchets en Occitanie »

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la Délibération n°3 du 16 décembre 2019 qui l'autorise à solliciter les aides financières de l'ADEME et de la Région OCCITANIE dans le cadre de l'Appel à Projets « Généraliser le tri des biodéchets à la source en Occitanie »,

Il a le plaisir d'informer les membres du Comité Syndical que ces deux institutions ont données un avis favorable à cette demande.

L'ADEME et la Région OCCITANIE ont budgété une aide cumulée de 50 083 € pour que le SIEEOM puisse engager les deux opérations suivantes :

- Réaliser une étude préalable à la généralisation du tri à la source des biodéchets,
- Mener une opération globale de prévention de la production des déchets verts qui comprend l'achat d'un broyeur à branches, de la communication et des formations.

Plan de financement :

		Dépenses éligibles	HT TTC	Taux	Aide totale	Région	ADEME	Auto-financement
D1 - Etude préalable à la généralisation du tri à la source des biodéchets	Etude	36 000 €	TTC	70%	25 200 €	12 600 €	12 600 €	10 800 €
	Ss-Total D1	36 000 €	TTC	70%	25 200 €	12 600 €	12 600 €	10 800 €
D2 - Opération globale de prévention de la production des déchets verts	Equipement broyeur	30 000 €	HT	55%	16 500 €	8 250 €	8 250 €	13 500 €
	Animation (formation agents)	5 000 €	HT	70%	3 500 €	1 750 €	1 750 €	1 500 €
	Communication sur jardinage au naturel	6 500 €	HT	50%	3 250 €	1 625 €	1 625 €	3 250 €
	Formation guide composteurs	2 333 €	HT	70%	1 633 €	816 €	816 €	700 €
	Ss-Total D2	43 833 €	HT	57%	24 883 €	12 441 €	12 441 €	18 950 €
Total		79 833 €			50 083 €	25 041 €	25 041 €	29 750 €

9. Gestion du personnel

Conformément au budget présenté précédemment, Monsieur le Président propose à l'assemblée de créer les postes nécessaires au fonctionnement de la collectivité. Il s'agit essentiellement de titularisation et de prolongements de contrats.

Tout d'abord, il propose de modifier le tableau des effectifs afin de répondre aux besoins de la collectivité et de l'évolution des postes de travail et des missions.

Il propose de créer à compter du 1^{er} juillet 2020, les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet

Le Comité Syndical après avoir délibéré à l'unanimité, décide de créer les postes présentés ci-dessus et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans ces emplois sont disponibles et inscrits au budget 2020 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Ensuite, Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical, qu'en raison des besoins liés à un accroissement d'activité saisonnière de la collectivité, il conviendrait de créer deux emplois non permanents à temps complet.

Les agents recrutés seront nommés sur le grade d'adjoint technique et assureront la fonction d'agent technique. Leur rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1^{er} échelon du grade.

Les agents recrutés seront nommés pour une durée équivalente au maximum à 6 mois de travail effectué. Les recrutements pourront intervenir du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accepte la proposition présentée ci-dessus, charge son Président de procéder à toutes les démarches nécessaires aux recrutements de ces agents, et signer les contrats et les éventuels avenants, dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans ces emplois seront disponibles et inscrits au budget 2020 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Enfin, Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical qu'en raison des besoins de la collectivité et afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité au service technique, il conviendrait de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet sur la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, accepte la proposition ci-dessus, charge son Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de cet agent, autorise son Président à signer le contrat à intervenir, dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de cet agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget 2020 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

10. Questions diverses et informations

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les membres du Comité Syndical et lève la séance à 19 heures.

Le Président,

Michel LAMOLINAIRIE